

mer les corps, si la dite clôture n'est pas faite au terme.

Les ordonnances des visites précédentes pour la reddition des comptes depuis 1723 ainsi que celle déjà faite aux marguilliers de mettre à la criée les bancs dont la rente ne sera pas payée au terme prescrit, sont pareillement renouvelées.

Il est ordonné de plus que le tabernacle soit doublé d'une étoffe de soie ; que le registre où la présente ordonnance est inscrite, soit relié ; qu'il soit fait un inventaire des meubles, ornements, linges, etc., de l'église ; que la présente ordonnance soit lue publiquement à une messe paroissiale.

Autre visite de la paroisse en 1733 le 22 juin, par Mr Jean-Pierre de Miniac, prêtre et vicaire général, dans laquelle il renouvelle les ordonnances portées par Messieurs ses prédécesseurs les vicaires généraux, pour la reddition des comptes des marguilliers ; à peine par eux de rendre les dits comptes en leur propre nom et privé, s'ils négligent plus longtemps de faire rentrer les deniers dus à l'église.

Ordre de faire réparer les ornements de l'église, et le calice, fendu en deux endroits.

Dans l'ordonnance de cette visite, M. le curé est prié d'engager les habitants de la paroisse de faire par eux-mêmes et à leurs frais, si la fabrique est hors d'état de le faire, les enduits de l'église et de la sacristie, et de les blanchir.

En cette année 1733, M. Lacoudray, alors curé de cette paroisse, acquit de Marie Elizabeth Motard, fille majeure de feu Louis Motard, un emplacement de soixante pieds de front sur quarante de profondeur, pour la somme de trente livres, la livre de vingt sol.

C'est sur ce terrain que M. Lacoudray a fait bâtir le presbytère, que l'on nomme actuellement, en 1830, le vieux ou l'ancien presbytère, depuis la bâtisse du nouveau en 1799. (1)

A la suite de l'acte qui constate le présent achat, M. Lacoudray donne aux curés et missionnaires desservant la paroisse de la Ste-Famille de Port-Neuf, le susdit emplacement acquis de Marie Elizabeth Motard. Cet acte de donation est du 20 septembre 1742, et celui d'achat du susdit terrain, du 2 juin 1733.

L'année suivante de cette dernière visite dont nous venons de parler plus haut, il y en eût une nouvelle le 16 mai 1734. M. Chartier de Lotbinière qui la fit, accorda une année de délai aux marguilliers en retard pour leurs comptes, afin que pen-

(1) Ce vieux presbytère, bâti par M. Lacoudray, était au même endroit que le presbytère actuel. (L'abbé D. G.)